

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités techniques et financières concernant l'intervention du personnel communal pour l'exercice d'une partie des missions d'exploitation et d'entretien courant sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement. En contrepartie de la réalisation des missions par nos agent communaux la SMVIC propose une rémunération sur la base d'un coût moyen horaire de 27 € et selon les conditions définies dans la convention
Accepté à l'unanimité

11/ DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANTS DU CCAS – MISE A JOUR

Suite à la démission au 31/05/2024 d'un membre du CCAS représentant d'associations, il est nécessaire d'élire un nouveau membre représentant associatif afin de compléter le collège.

Il est donc proposé de désigner Mme BLANC Christine.

Mme le Maire propose d'élire les listes de candidats suivantes :

Mmes Béatrice Marin, Bernadette Villard, Brigitte Garcia, Pascale Giraud et Véronique Milliat et M. Kuhne Pablo, conseillers municipaux Et Mmes et Mrs Martine Vicat, Chantal Giloz, Christine Blanc, Michel Férot, Gérard Vivier et Philippe Bouju représentants d'associations sur la commune,

Accepté à l'unanimité

12/ DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CNAS

Mme le Maire rappelle à son assemblée qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) la collectivité a choisi de mettre en œuvre une politique d'action sociale pour son personnel et qu'en vertu des statuts du CNAS, l'adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Suite au changement de Maire élu le 11 avril 2022 il convient de désigner un nouveau délégué élu et propose de désigner Mme le Maire en tant que délégué élu.

Accepté à l'unanimité

13/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 24h00 suite à modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet

Mme le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2eme classe permanent au sein du service technique à temps non complet à raison de 30h00 car l'agent ne peut plus effectuer certaines tâches au sein du service technique entraînant la diminution de ses missions. Elle demande la création d'un poste pour une durée de 24h00 hebdomadaire.

Accepté à l'unanimité

14/ Divers

↳ Point réunion avec ASA pour le lac de chapaize : La commune a donné son accord pour l'achat de ce dernier. Toutes les conventions actuelles seront conservées et de nouvelles mises en place. La vente à la commune ne se fera pas avant fin 2024

↳ Point école : Suite à la visite de l'Inspecteur Académique il est confirmé qu'une classe sera fermée en septembre 2025. Ce dernier suggère de réfléchir à la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes de Montagne et St-Bonnet-de-Chavagne.

20h30 arrivée de Mr DUC-MAUGE Pascal

↳ Point personnel Médiathèque : Mme le Maire informe les conseillers que suite au départ de Marceau LAURENT agent contractuel à la médiathèque elle a recruté une personne Mme Amélie LECLERC ayant une expérience de longue date en tant que bénévole en bibliothèque. Elle prendra son poste en juillet afin de faire le doublon avec l'agent partant. La deuxième salariée, Anouk CARTIGNIES reprend également son poste en mi-temps thérapeutique en juillet.

↳ Point Noël des Lumières : Mme MILLIAT adjointe au tourisme informe qu'elle a fait une demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 10 000 € dans le cadre du projet de mise en lumière de l'Abbaye notamment en lien avec le Musée. L'objectif étant de

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures

6/ TE38 Travaux d'enfouissement des réseaux BT et EP du parking de la salle des fêtes du Furand - Plan de financement

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des affaires n° 24-003-359 et 24-004-359 concernant le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes du Furand à St-Antoine-l'Abbaye le TE38 est saisi pour procéder à l'enfouissement des réseaux Basse Tension (BT) et Eclairage Public (EP) et nous présente ci-dessous :

- | | |
|--|-----------------|
| • Prix de revient prévisionnel pour enfouissement BT/TEL : | 50 281 € |
| Financements externes : | <u>50 281 €</u> |
| Participation communale prévisionnelle : | 0 € |
| • Prix de revient prévisionnel pour EP : | 8 621 € |
| Financements externes : | 4 984 € |
| Dont participation aux frais TE38 | <u>269 €</u> |
| Participation communale prévisionnelle : | 3 637 € |

Mme le Maire propose que le montant de 3 637 € soit engagé au budget de la collectivité.
Accepté à l'unanimité

7/ ONF : Travaux route forestière de la Marquise – Forêt communale de Dionay

Suite au manque d'élément Mme le Maire reporte cette délibération

8/ CHANGEMENT DE NOMINATION D'UN CHEMIN PRIVE

Mme le Maire informe qu'au vu du Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 concernant les règles de gestion d'adressage associée à la base nationale d'adressage et des contraintes liées au développement de la fibre optique, il faut que la commune se conforme aux règles imposées. Après avoir fait l'état de la signalétique actuelle il y a lieu de modifier la nomination d'un chemin privé car les adresses des habitations desservies ont été numérotées et nommées sur une ROUTE alors qu'il s'agit d'une IMPASSE. Par conséquent Mme le Maire propose de renommer la voie correctement et numéroter l'ensemble des habitations selon un pas métrique avec le côté pair à droite en partant du début de l'impasse comme suit :

ANCIENNE ADRESSE		NOUVELLE ADRESSE	
90 A	Route du chêne	70	Impasse du chêne
90 B	Route du chêne	75	Impasse du chêne
90 C	Route du chêne	90	Impasse du chêne
90 D	Route du Chêne	55	Impasse du chêne

Accepté à l'unanimité des votants – 2 abstentions

9/ REMBOURSEMENT AU MAIRE SUR UNE AVANCE D'ACHAT

Mme le Maire informe son assemblée que cette dernière a avancé l'achat de tables hautes de type mange-debout pour utilisation lors des futures réceptions organisées par la commune. Le magasin ne permettant pas l'ouverture d'un compte avec la collectivité et vu l'attractivité du montant des chaises hautes, Mme le Maire a avancé les frais d'achat.

Elle propose le remboursement de cet achat sur présentation du justificatif pour un montant de 99.80 €

Accepté à l'unanimité

10/ CONVENTION POUR L'INTERVENTION DES PERSONNELS COMMUNAUX POUR LE COMPTE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT DE SMVIC

Mme le Maire rappelle à son assemblée que Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté demande le renouvellement tous les 5 ans de la convention établie avec la commune pour l'intervention des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures

4/ Travaux de restauration de la façade occidentale de l'Eglise Abbatiale – Phase 2

- **Choix de la maîtrise d'œuvre (MOE), choix du coordinateur santé prévention sécurité (CSPS) et du contrôleur technique (CT)**

- **Autorisation de signature avec le Conseil départemental de l'Isère notamment le service à la direction des constructions publiques et de l'environnement de Travail**

- **Demande de subventions**

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de restauration de la façade occidentale de l'Eglise Abbatiale de St-Antoine l'Abbaye, la CAO du 13 juin 2024 s'est réunie et propose de retenir les entreprises suivantes pour les missions suivantes :

- MOE (Accord cadre et 1^{er} marché subséquent -mission diagnostic) : **l'entreprise ARCH-R** pour la somme de 91 280,95 € HT et de demander les financements suivants

Organisme	Taux	Montant
DEPARTEMENT de l'Isère	Convention financière en cours de rédaction portant à 43% la participation du Département à répartir sur l'ensemble de l'opération	26 471.47 €
DRAC	40 %	36 512.38 €
REGION	30% (dans la limite de 120 000 € /an)	27 384.29 €
Total des aides publiques	99%	90 368.14 €
Fonds propres	1%	912.80 €
TOTAL	100%	91 280.95 €

- Contrôleur Technique (CT) : **l'entreprise Dekra Industrial** pour la somme de 41 200,00 € HT

- Coordonnateur SPS (CSPS) : **l'entreprise AASTUS SARL (AASCO RHONE ALPES)** pour la somme de 22 971.00 € HT, et de demander les financements suivants :

Organisme	Taux	Montant
DEPARTEMENT de l'ISERE	Convention financière en cours de rédaction portant à 43% la participation du Département à répartir sur l'ensemble de l'opération	18 609,59 €
DRAC	40%	25 668,40 €
REGION	30% (dans la limite de 120 000€ /an)	19 251,30 €
Total des aides publiques	99%	63 529,29
Fonds propres	1%	641,71
TOTAL	100%	64 171.00

Accepté à l'unanimité

5/ AIDE A LA RENOVATION DES FACADES DANS LE VILLAGE DE SAINT-ANTOINE L'ABBAYE

Madame Le Maire rappelle que suite à la mise en place d'une aide à la rénovation des façades par la commune et afin que le propriétaire privé puisse bénéficier d'une aide de la Région, la commune souhaite candidater au dispositif Village Remarquable et solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour une réserve financière de 6 000 € par an pendant 3 ans.

L'aide apportée par notre financeur sera égal au montant de l'aide versée par la commune pour chaque projet dans la limite de 6000 €/an et de 1 500 € HT par projet

Accepté à l'unanimité des votants – 1 abstention

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 juillet à 19 heures le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02/07/2024

Présents : LONGIS Marie-Line, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice, PHILIBERT dit JAIME Michel, VEYRAND Pierre GARCIA Brigitte, GIRAUD Pascale VILLARD Bernadette KUHNE Pablo, CHERON Elodie

Excusés/Absents : PUECH Julie représentée par Mme LONGIS Marie-Line, DUC-MAUGE Pascal représentée par Mr GRENIER Roland, JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien, JOLLAND Marie-Chantal représentée par PHILIBERT dit JAIME Michel

Secrétaire de séance : CHERON Elodie

Ordre du jour :

- **Signature du PV du 27 mai 2024.**

- **Décisions du Maire.**

- **Délibérations :**

- ✓ Travaux façade occidentale de l'église abbatiale : choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre et demande de subvention
- ✓ Façade privées : Candidature auprès de la Région
- ✓ TE38 Travaux d'enfouissement des réseaux BT et EP du parking de la Salle des fêtes du Furand
- ✓ ONF : Travaux route forestière de la Marquise – Forêt communale de Dionay
- ✓ Changement de nomination d'un chemin privée à chapaize
- ✓ Remboursement des tables hautes suite à l'achat fait par Mme le Maire
- ✓ Convention de mise à disposition du personnel communal pour le service de l'eau et de l'assainissement de la SMVIC pour la période 2024-2028
- ✓ Elections d'un nouveau membre du CCAS suite à démission
- ✓ Désignation d'un délégué élu pour représenter la commune de St-Antoine l'Abbaye au sein du CNAS
- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 24h00

- **Divers**

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme CHERON Elodie a été élue à l'unanimité.

2/ Validation et signature du PV du 27 mai 2024

Accepté à l'unanimité

3/ Décisions du Maire

DM 20240501 : DON-SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE ST JEAN LE FROMENTAL

DM 20240502 : DEMANDE DE SUBVENTION - Les lumières de St Antoine 2024

DM 20240601 : REMBOURSEMENT SINISTRE - SINISTRE 2023555227-BARNUMS ENDOMMAGES

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures

mettre en lumière l'ensemble architecturale sur la Grande Cour le temps de la manifestation puis pendant 3 semaines. Un devis de 27 000 € pour cette prestation est à valider rapidement et elle demande à l'assemblée l'autorisation de donner notre accord en sachant que les 10 000 € de la Région ne sont pas encore actés.

La majorité de l'assemblée donne son accord moins une abstention et il est suggéré de faire appel au sponsoring avec les entreprises partenaires sur le village.

- ↪ Point marché hebdomadaire : Mme MILLIAT informe que les producteurs locaux souhaitent inviter les élus à partager un moment convivial le vendredi 27 septembre 2024
- ↪ Point Festival Berlioz : Mme le Maire informe que le Festival Berlioz a dû annuler sa venue à l'Abbaye suite à des différends avec la Paroisse.
- ↪ Point SIRCO : Suite au déficit du centre de santé ces derniers ont obtenu une subvention de 100 000 € par la SMVIC. Malgré cela il risque d'y avoir une participation demandée à la commune.
- ↪ Point étude diagnostic : Les études de diagnostic énergétique sur l'école des Malabes et à la Salle des Fêtes sont en cours
- ↪ Point Finances : Point de semestre par Mr PHILIBERT Michel adjoint aux finances.

Séance levée à 21h10

Prochains Conseil Municipal :
Lundi 2 septembre 2024 à 19h00

Signatures :

Mme le Maire,
Mme LONGIS Marie-Line



Le secrétaire,
Mme CHERON Elodie



Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures

Etape 2 : Traitement en conservation préventive et interventions d'urgence – Restauration de certaines zones présentant des désordres.

Deux restaurateurs ont répondu à l'appel d'offre

Le groupement Buisson et le groupement Crevat pour un montant des travaux de, respectivement, 35 524€ HT et 34 560€ HT.

B/ Information sur l'avancée du projet de rénovation de la salle multi activité de St Antoine

- Le Diagnostic énergétique a été reçu et présenté par Mme Villard. Il en ressort que l'isolation du bâtiment, le mode de chauffage et d'éclairage sont à revoir. Plusieurs pistes chiffrées sont proposées dans ce rapport.

Il est possible de se faire accompagner et par l'AGEDEN (technique) et par le TE38 (Administratif). Un AMO (Assistant à Maître d'œuvre) pourrait nous aider dans les démarches administratives pour le choix d'un architecte notamment. (Une prise en charge de 50% par le TE38 pourrait être envisagée)

C/ Point Financier au 31 août 2024

En fonctionnement 47.5% des dépenses ont été consommées et 57% des recettes ont été perçues.

En Investissement 41% des dépenses ont été consommées et 49% des recettes ont été perçues.

D/ Point Scolaire

Rentrée des classes : Mme Longis, Maire, Mme Milliat en charge du scolaire et l'Inspecteur académique étaient présents pour accueillir les 107 enfants. (Effectif identique à la rentrée 2023-2024). Satisfaction des instituteurs des tableaux numériques installés par la commune.

Fermeture d'une classe prévue à la rentrée 2025-2026 et fusion des écoles des Platanes et Tilleuls.

Réflexion sur un RPI avec les écoles de Montagne St Bonnet de Chavagne et St Antoine l'Abbaye.

- Arrivé de M Kuhne- le Quorum étant atteint, le conseil Municipal peut débiter.

2/ Choix du secrétaire de séance.

Mme MILLIAT Véronique a été élue à l'unanimité.

3/ Validation et signature du PV 8 juillet 2024

Accepté à l'unanimité

4/ Décisions du Maire

DM 20240701 VIREMENT ORDONNATEUR N°2-VIREMENTS DE CREDIT

DM 20240702 REMBOURSEMENT SINISTRE-surtension Maison Renevier

5/Signature d'une convention de servitude

Délibération afin de régulariser entre la société ENEDIS et la commune de SAINT ANTOINE L'ABBAYE la convention de servitude signée le 08/03/2024 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à :

Commune de SAINT ANTOINE L'ABBAYE

Section : WB n° : 0088

Sans indemnité.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

6/Tarifs de la Salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye au 01092024

Délibération portant sur les prix de la location de la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye à compter du 01092024, suite au non accès au bar.

Un remboursement du trop-perçu sera effectué pour toutes les locations réglées à compter du 1^{er} septembre 2024.

En rouge les tarifs pour la location de St Antoine l'Abbaye

En Bleu les tarifs pour la location de la Dionaysienne

En noir tarifs commun aux deux salles des fêtes

Nature des locations	Locataires	Tarifs TTC	Cautions
----------------------	------------	------------	----------

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures

L'an deux mille vingt-quatre le 2 septembre à 19h00
le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : : 27 août 2024

Présents : LONGIS Maryline, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique,
VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, GARNIER Christian,
JOLLAND Marie-Chantal, KUHNE Pablo, MARIN Béatrice,

Excusés : Mme CHERON Elodie. DUC-MAUGE Pascal,
Mme DIDIER Véronique pouvoir donné à Mme Véronique Milliat

Mme GARCIA Brigitte, pouvoir donné à M. Grenier Roland

Mme PUECH Julie, pouvoir donné à Mme Longis Marie-Line

Absents : Mme GIRAUD Pascale, M. JUNIQUE Mathieu, M. LANOY Julien

Secrétaire de séance : Mme MILLIAT Véronique

Ordre du jour :

- **Signature du PV du 08 juillet 2024**

- **Décisions du Maire.**

- **Délibérations**

- Signature convention de servitudes avec ENEDIS parcelles XB 0088
- Tarifs salle des fêtes de St Antoine
- Choix des entreprises – Triennal 2024-2025-2026 1^{ère} phase
- Signature– convention cadre pour la restauration de la façade occidentale de l'église abbatiale de St Antoine l'abbaye phase 2- 2024-2031
- RODP Chantiers - actualisation
- Remboursement location de salle des fêtes de St Antoine du 18072024
- Travaux d'entretien de toitures sur bâtiments classés- Demande de subvention et choix de l'entreprise
- Signature de la convention : accès professionnels aux déchèteries.
- Signature de la convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclo touristique sur la commune de St Antoine l'Abbaye
- Demande de subvention le reliquaire « la chasse »
- Versement d'une indemnité à la conseillère municipale en charge de la préparation du journal communal

- **Divers**

1/ Divers

A/ Intervention de Mme Mocellin Géraldine, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de l'Isère, concernant le dossier de restauration de la Châsse reliquaire.

La châsse est conservée à l'intérieur du maître-autel de l'église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye depuis la deuxième moitié du XVII^e siècle (construction du maître-autel). L'œuvre est vénérée par les fidèles et renferme de nombreux procès-verbaux du XIX^e siècle ainsi qu'un procès-verbal à valeur d'authentique particulièrement détaillé du XVII^e siècle. La châsse est retirée du maître-autel le 17 janvier (fête de saint Antoine l'Egyptien), lors de cérémonies orthodoxes (en janvier) et est portée en procession pour la fête de l'Ascension (mai).

Une consultation est nécessaire afin de permettre un traitement en conservation préventive suivie d'une restauration de l'œuvre, assortis d'une prise en compte des éléments nécessaires à sa mise en valeur laquelle n'exclut pas en option une révision de l'éclairage existant. Le candidat attributaire du marché devra proposer une intervention en deux étapes :

Etape 1 : Constat d'état de l'œuvre permettant d'appréhender les opérations en conservation-restauration à conduire – préconisations d'usage

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures

Les Week-End - du vendredi 14h00 au lundi 9h00 Sont considérés comme week-end les jours fériés en semaine. RESERVATION : 15 JOURS MINIMUM AVANT L'EVENEMENT			
Mariages, fêtes	Résidants de St Antoine l'abbaye	240 € <u>200€</u>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
	Non-résidents de St Antoine l'Abbaye	480 € <u>440€</u>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
Manifestations :	Associations antonines (dont le siège social est à St Antoine) manifestation à but non lucratif	0 €	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
	Associations antonines dont le siège social est à St-Antoine Manifestations à but lucratif (buvettes, repas...)	120 € <u>100€</u>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
	Associations extérieures	240 € <u>200€</u>	1500 € Etat de la salle 200€ Nettoyage
Hors Week-end – du Lundi matin au jeudi soir			
Soirée ou activités journalières à but lucratif et/ou privé	Résidants- associations antonines dont le siège social est à St Antoine	120 € <u>100€</u>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
	Non-résidents- associations extérieures à St Antoine	240 € <u>200€</u>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
Activités régulières	Associations antonines dont le siège social est à St Antoine Limité à deux activités par semaine et par association	Participation annuelle de 260 € <u>220€</u> pour les frais de chauffage	
		Caution 200 €	
	Associations antonines dont le siège social est à St Antoine Limité à deux activités par mois/par association	Participation annuelle de 200 € <u>170€</u> pour les frais de chauffage	
		Caution 200€	

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

7/ Triennal 2024-2025-2026- Choix des entreprises. Phase 1

Deux entreprises ont répondu à notre appel d'offre pour les travaux de voirie sis « route de la bâtie et la Rivoire ». La Commission voirie s'est réunie le 29 juillet 2024 afin d'analyser les offres reçues :

EUROVIA DALA	Non parvenue
ROUIERE CHAMBARD	91 887.50€
COLS RHONE ALPES	Non parvenue
SAS CHEVAL TP	75 050.00€

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures

Il est accordé de retenir la proposition de la Commission voirie à savoir : l'entreprise Cheval pour un montant des travaux de 75 050.00€ soit 90 060.00€ TTC, entreprise la moins disante.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

8/ Convention cadre « pour la restauration de la façade occidentale de l'église abbatiale de St Antoine l'Abbaye (Phase 2) 2024-2031 ». Signature la convention financière entre le Conseil Départemental de l'Isère et la Commune.

L'église abbatiale est propriété communale. Le Diocèse est affectataire de l'édifice conformément à la loi de 1905. L'ancienne abbatiale est protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1840 pour ce qui concerne l'église abbatiale. L'ensemble du site est classé par arrêté du 15 octobre 1981 indiquant la suppression des précédents arrêtés et leur remplacement (1840-1909 et 1927). Le parvis avec le mur de soutènement, le grand escalier et le portail monumental sont classés au titre des Monuments Historiques par arrêté du 27 septembre 1993.

La façade occidentale de l'église abbatiale composée de trois portails surmontés d'une galerie dotée d'une balustrade dont la partie nord est fortement abimée subit actuellement de nombreuses dégradations provoquant une altération progressive d'éléments sculptés, des salissures, des développements biologiques mais également des chutes de pierre régulières. De même l'étanchéité de la partie supérieure fait défaut facilitant des infiltrations récurrentes. Un phénomène de desquamation en plaque est à relever. En effet, une des particularités de cette façade réside dans la caractéristique des pierres qui la composent à la fois très tendres et peu résistantes aux intempéries.

Au regard des désordres importants constatés sur les parements et les sculptures de la façade, une première phase de travaux est intervenue entre 2020 et 2023. Cette première phase a permis la restauration du grand portail, de la baie axiale ainsi qu'une partie du bas-côté nord (partie basse du contrefort C3). Une sécurisation provisoire des accès sur la façade occidentale a été mise en place.

Riche des connaissances acquises sur cette première phase, l'objet de la présente convention est la poursuite des travaux de restauration de la façade occidentale (bas-côté Sud et suite du bas-côté Nord, statuaire de la partie centrale). Il sera également étudié la réintroduction de débords de toits protégeant la façade. La restauration devra être précédée d'un diagnostic visant à détailler le protocole d'intervention sur les pierres ainsi qu'une esquisse permettant d'apprécier la réintégration de débords de toit.

Le Département est très investi dans l'entretien et la restauration du patrimoine exceptionnel de Saint Antoine l'Abbaye qui représente un pôle culturel et touristique majeur en Isère.

Les actions prévues dans cette convention complètent la convention de mandat du 30 octobre 2023 établie entre le Département et la Commune qui confie au Département l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération (études et travaux) de restauration de la façade occidentale de l'église abbatiale de Saint Antoine l'Abbaye (phase 2).

L'ensemble de l'opération est mené en étroite collaboration avec les services compétents de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes).

L'objectif de cette convention cadre est d'accompagner financièrement l'opération de restauration nécessaire à la conservation de cet édifice dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, ainsi que les modalités de versement des aides allouées par le Département.

La Commune et le Département, s'engagent dans un partenariat technique et financier sur une durée de huit ans, conformément au programme de travaux prévu à la convention de maîtrise d'ouvrage du 30 octobre 2023.

Les actions à mener auront pour objectif de restaurer la façade occidentale de l'église abbatiale de Saint Antoine l'Abbaye de manière coordonnée.

Le montant estimé des travaux en coût d'opération s'élève à 7,5 M d'€ HT.

Le démarrage du chantier est prévu en 2026.

Le montant total de ce programme fait appel à des financements croisés de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Fondation Bern, du Département de l'Isère et de la Commune.

En raison du caractère exceptionnel de ce patrimoine, le Département s'engage par le biais d'une autorisation de programme ouverte au budget primitif 2024, à soutenir le projet selon un taux qui s'établit à 43 %, et pour une aide plafonnée à 3 253 000 €, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits de paiement correspondants.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures

9/ Redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution et de gaz –R.O.P.D.P.

Il est décidé

- d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et de fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur ;
- dire qu'en cas de modification réglementaire des règles de calcul des Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, il sera appliqué le taux maximum de RODP dite « provisoire » au profit de la commune.
- de dire que le plafond passe de 10 à 20% du plafond de la RODP classique.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

10/ Remboursement de la location de la salle des fêtes du 18 juillet 2024

Notre garagiste, M Teyzier Jean Luc, a demandé la location de la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye le 18 juillet 2024 pour fêter son départ en retraite.

Au vu des nombreux services rendus par cette personne à la commune, il est proposé de lui rembourser la somme de 120€

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

11/Travaux d'entretien de toitures sur bâtiments classés- Demande de subvention et choix de l'entreprise.

Reporté.

12 Convention : accès professionnels aux déchèteries- signature

Renouvellement de la convention 2024-2027 pour l'accès des professionnels aux déchèteries. Accès gratuit pour les communes.

Votant :13 pour 12. Contre 1 Accepté à la majorité.

13/ Signature de la convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclo touristique sur la commune de St Antoine l'Abbaye.

Reportée par manque d'information

14/ Châsse reliquaire de St Antoine. Demande de subvention et choix du restaurateur.

Suite à l'intervention de Mme Mocellin Géraldine en début de séance il est décidé de retenir le Groupement CREVAT 34 560€ HT

Ces travaux pouvant être subventionnés, une demande de subvention sera déposée comme suit :

Organisme	Taux	Montant
Département de l'Isere	30%	10 368.00€
DRAC	50%	17 280.00€
Total subvention publiques	80%	27 618.00€
Fonds propre	10%	3 456.00€
Participation paroisse St Luc (accord par mail du 020924 : 50% maxi du reste à charge avec un maximum de 6000€ TTC)	10%	3 456.00€
TOTAL	100%	

Votant :13 pour 11. Contre 1 Abstention ; 1 Accepté à la majorité

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures

15/ Versement d'une indemnité au conseiller en charge de la préparation du journal communal

La personne en charge de la préparation du journal communal n'est à ce jour pas indemnisée.

Mais vu le temps passé à la préparation de ces bulletins, les déplacements pour les B.A.T (Bons à tirer), les allers retours en mairie pour les éditions préparatoires, il est proposé de verser la somme de 250.€ net à Mme Véronique Didier conseillère en charge de la préparation et communication des journaux communaux

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

16/Divers

- Question et constats des élus :

A/ Qu'en est-il du projet de destruction du bâtiment Gernieux acquis Place du Breuil ?

➤ Les devis sont en cours.

B/ Est-il prévu de repeindre les volets de l'auberge de Dionay ?

➤ Devis signé. En attente du retour de l'entreprise

C/ Est-il prévu de repeindre les poteaux extérieurs de la salle la Dionaysienne ?

➤ Non prévu à ce jour

D/ L'hiver 2023 a montré les défaillances du chauffage de la salle des fêtes de Dionay.

➤ L'adjoint aux travaux se renseigne sur le rapport de la maintenance

E/ Manque de propreté et d'entretien des moloks de Dionay.

- Point sur le personnel

A/Médiathèque

- retour à mi-temps de notre agente Mme Cartignies

- Départ de M. LAURENT

- Arrivée de Mme LECLERC

B/Service technique

- Arrêt de Mme RABEDON

Séance levée à 22h00

Prochains Conseil Municipal :
Lundi 7 octobre 2024 à 19h00
Lundi 18 novembre 2024 à 19h00
Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Signatures :

Mme le Maire,

Mme LONGIS Marie-Liège



Le secrétaire,

Mme MILLIAT Véronique

